Nations Unies A/60/250/Corr.1

Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Organisation de la soixantième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Premier rapport du Bureau

Rectificatif

1. **Paragraphe 60**

Après le paragraphe 60, *insérer* le paragraphe suivant

60 *bis*. Le Bureau a pris note de la proposition formulée par le Vice-Président de la Troisième Commission relativement à l'examen des questions concernant la revitalisation soulevées dans la lettre datée du 26 novembre 2004, adressée au Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session par le Président de la Troisième Commission, et décidé de reporter à une date ultérieure l'examen des problèmes évoqués dans cette lettre.

2. **Paragraphe 66 j)**

Remplacer le texte existant par le texte ci-après

j) **Point 81** (Rapport de la Cour pénale internationale). Le Bureau a pris note de la résolution 59/43 du 2 décembre 2004, conformément à laquelle la Cour pénale internationale, en sa qualité d'observateur auprès de l'Assemblée générale, sera invitée à assister et à participer aux travaux de l'Assemblée, notamment à l'examen du point susmentionné, et, par 11 voix contre 3, avec 4 abstentions, a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'examiner directement le point 81 en séance plénière.

05-51447 (F) 200905 200905